

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00353**

**PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (SCIC) « REBOOTEILLE »**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,  
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,  
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

**Secrétaire de Séance**  
Mme Siham LABICH  
Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

03 02 042 24620770-20210916-02021003530

DATE D'APPÊCHAGE : 24 septembre 2021

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021**

### **PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (SCIC) « REBOOTEILLE »**

L'association Rebooteille a, lors de son Assemblée Générale extraordinaire du 08 juillet 2021, acté sa transformation en Société coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) à responsabilité limitée et à capital variable. Cette société est domiciliée au 7 quai du Commerce – 69009 Lyon.

Dans la continuité du travail de préfiguration engagé depuis 2018 par l'association, cette société aura pour objet la coordination d'une filière locale de réemploi des contenants en verre (essentiellement bouteilles en verre dans un premier temps) :

- Le développement et la gestion d'un service de fourniture de contenants en verre réemployés (collecte, transport, lavage, reconditionnement, livraison) ;
- La fédération d'un réseau de points de collecte des contenants usagés (les contenants étant consignés).

Le développement de la consigne des bouteilles en verre est fortement encouragé par les dernières évolutions réglementaires : déploiement d'aides ciblées, standardisation et développement de gammes spécifiques de bouteilles. Les initiatives de ce type se multiplient et se professionnalisent sur tout le territoire français. L'objectif de la loi AGECE de février 2020 est d'atteindre 10 % d'emballages réemployés en 2027.

L'objectif cible de Rebooteille est d'atteindre 8 à 15 millions de bouteilles lavées par an d'ici 10 ans. Le montant de la consigne est fixé à 0,5 € par bouteille.

Rebooteille se développe dès 2021 sur Saint-Etienne Métropole, avec un premier objectif de 5 à 10 points de collecte fin 2021. En outre, une bonne partie des producteurs de boissons intéressés se situent sur la Loire. Rebooteille souhaite donc implanter à court terme sur le territoire de la Métropole un centre de massification des bouteilles vides collectées en magasin.

La SCIC compte à ce jour 15 associés. Son capital social s'élève à 52 000 €, soit 520 parts de 100 €, réparties sur les catégories d'associés suivantes :

- Salariés : 16 500 €,
- Producteurs de boissons : 19 500 € (dont Brasserie Stéphanoise et Bissardon Jus de Fruits à hauteur de 4 000 €),
- Distributeurs : 2 500 € (dont un distributeur sur Genilac),
- Soutiens financiers : 8 500 €.

La SCIC Rebooteille sollicite également à ce stade la catégorie d'associés des collectivités locales pour abonder son capital social, au vu de l'ancrage territorial de son activité et de son impact en matière de réduction des déchets et de réduction de la consommation de

ressources (énergie, matière premières). Elle espère ainsi lever 70 000 € de capital supplémentaire.

Les collectivités sollicitées sont notamment Saint-Etienne Métropole et la Métropole de Lyon, qui correspondent aux deux premiers territoires où la SCIC a commencé à développer son activité. D'autres collectivités de la Loire, de l'Ain et du Rhône seront également sollicitées au fur et à mesure du développement de l'activité.

La consigne des emballages en vue de leur réemploi fait partie des actions prioritaires identifiées par Saint-Etienne Métropole dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. En outre, le réemploi d'emballages en verre permet de réduire la quantité de déchets d'emballages à collecter et traiter par la Métropole.

Il est donc proposé de participer au capital de la SCIC à hauteur de 20 000 €.

La dépense sera imputée sur le budget 2021 de la Direction Gestion des Déchets en section d'investissement.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la prise de participation au capital de la SCIC Rebooteille à hauteur de 20 000 €. Les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées au compte 261 (Titres de participation) destination 2014-REDUC-999 du budget de la direction de gestion des Déchets sur l'exercice 2021,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec la SCIC Rebooteille tous documents relatifs à cette prise de participation.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU